

COMITÉ PARITAIRE
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (FAPAQ)
SYNDICAT DES AGENTS DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE
PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DES 4 ET 5 MARS 1997

LIEU : 5199, rue Sherbrooke Est
Pyramide Olympique
Salle 31.30 – 2^e étage
Montréal (Québec)

HEURE : 9 h 30

| | | | | |
|--------------------|-----|---|-----|--|
| PERSONNES : | | <u>Partie syndicale</u> | | <u>Partie patronale</u> |
| PRÉSENTES | MM. | Jacques Leblanc Rogers Cloutier Jean-Roch Couture Paul Legault | MM. | Serge Bélanger Léon Ferron Serge Perreault Jocelin Dufresne |

PERSONNE
ABSENTE : M. Gaétan Denis

PRÉSIDENT DU COMITÉ PARITAIRE: M. Jacques Lesage

SECRÉTAIRE : M. Serge Bélanger

Les parties ont conclu une entente de principe relative à deux projets de lettre d'entente concernant réciproquement la section 10-42.00 sur les heures supplémentaires et la section 8-35.00 sur les jours fériés.

Les lettres d'entente seront soumises séparément aux agents pour consultation par le syndicat.

La partie patronale fait part des modalités administratives mises en place afin de faciliter la consultation des agents au moindre coût possible pour le syndicat, à savoir :

- Voyages permis sur le temps de travail;
- Utilisation des véhicules du Ministère;
- Le Ministère défraie le coût des salles;
- Le Ministère ne défraie pas les coûts de repas;
- Le CH est remis;

- Pas de réclamation d'heures supplémentaires

Préparé par : Serge Bélanger

1997-04-02
corrigé le 97-04-15